



## AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT OMNIBUS 1250-54

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 avril 2024, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le Règlement omnibus 1250-54 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 avril 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, sur rendez-vous, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 30 avril 2024

Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques